

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA****COMMUNAUTE DE COMMUNES
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 12 novembre 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 12 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 novembre 2020

et qu'elle a été faite le

6 novembre 2020

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine :** M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain :** M. Antony BOURCET **Dampierre :** Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Etrepigny :** M. Laurent CHENU **Evans :** M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans :** M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey :** Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre :** M. Philippe GIMBERT **La Bretenière :** Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange :** M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-Ville :** M. Eric PERTUS **Mutigny :** M. Eric DRUOT **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD **Orchamps :** M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Our :** M. Segundo ALFONSO **Pagney :** M. Michel GANET **Plumont :** M. Christophe PERRET **Ranchot :** Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans :** M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain :** Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans :** M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligny :** M. Gilbert LAVRY **Sermange :** M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières :** M. Claude TERON **Thervay :** M. Stéphane ECARNOT **Vitreux :** M. Alain GOMOT.

Suppléés : **Ougney :** M. Nicolas TONNELIER **Taxenne :** Mme Cécile BELLOT

Absents excusés : **Fraisans :** Mme Sophie NIALON **Monteplain :** M. Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE **Rouffange :** M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : **Fraisans :** Mme Sophie NIALON **Montmirey-le-Château :** M. Martin DAUNE

Mandataires : **Fraisans :** M. Sébastien HENGY **Offlanges :** M. Jean-Claude THABARD

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 42**Absents suppléés : 2****Absents excusés : 4**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2020_11_112****Objet :**

Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies (CCPE)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION TAIRE DU JURA SUR LES ENERGIES (CCPE)

Par courrier en date du 22 octobre, le SIDEC sollicite le Président de la Communauté de Communes Jura Nord pour désigner un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies (CCPE).

Cette CCPE, créée suite à la loi « Transition énergétique pour la Croissance Verte » (TEPCV), réunit l'ensemble des intercommunalités du Jura.

Elle a pour objectifs de favoriser la coordination, la cohérence et la mutualisation des actions et des investissements dans le domaine des énergies.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il convient donc de désigner un représentant.

1. Modalités de désignations

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ".

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que " Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ".

En conséquence et pour des raisons pratiques de déroulement de séance, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

2. Désignation

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies (CCPE).

Est candidat :

- Monsieur Segundo ALFONSO.

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-243900560-20201112-DCC2020_11_112-DE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne monsieur Segundo ALFONSO comme représentant à la Commission Consultative Paritaire du Jura sur les Energies.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0